

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 04-2019**

SÉANCE DU 5 JUIN 2019

**STEP station d'épuration intercommunale de Pully
Travaux de réhabilitation du digesteur 2**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour rappel, la station d'épuration de Pully (ci-après STEP) est équipée de 2 digesteurs pour le traitement et la valorisation des boues. A la suite d'un dysfonctionnement de ces installations, le Conseil communal a alloué à la Municipalité, dans sa séance du 24 septembre 2014, un crédit de CHF 405'000.00 TTC pour effectuer les travaux de réfection nécessaires (préavis n° 18-2014).

Après vidange et décapage du digesteur 1, il s'était avéré que sa structure était en plus mauvais état que les études préalables n'avaient permis de le prévoir. Ainsi, seuls les travaux de réfection de ce digesteur avaient pu être réalisés à l'aide du crédit susmentionné. L'historique des travaux et les problèmes rencontrés avaient fait l'objet d'une communication au Conseil communal (n° 12-2018), par laquelle la Municipalité annonçait par ailleurs le bouclage du crédit du préavis n° 18-2014. Le digesteur 1 a depuis été remis en service avec succès.

Au vu de ce qui précède, un montant de CHF 89'000.00 a été prélevé sur les disponibilités du budget 2018 de la STEP pour financer la vidange, le nettoyage, l'expertise et la pose du platelage du digesteur 2 afin d'estimer plus précisément l'ampleur et le coût des travaux à effectuer.

L'expertise a révélé que le digesteur 2 était en meilleur état que le digesteur 1. Les bétons des parois n'ont pas montré de dégradations graves qui nécessiteraient d'importantes réparations, mais uniquement des retouches ponctuelles, concentrées au niveau du cône inférieur. Partant, la Municipalité a opté pour une réhabilitation légère du digesteur 2 consistant à assainir uniquement le cône inférieur. Le coût de cette solution s'est élevé à environ CHF 45'000.00 TTC qui ont été financés par le budget 2019, en lieu et place d'autres travaux moins urgents. Ces travaux ont été menés avec succès et celui-ci fonctionne de nouveau à satisfaction.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 17 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner